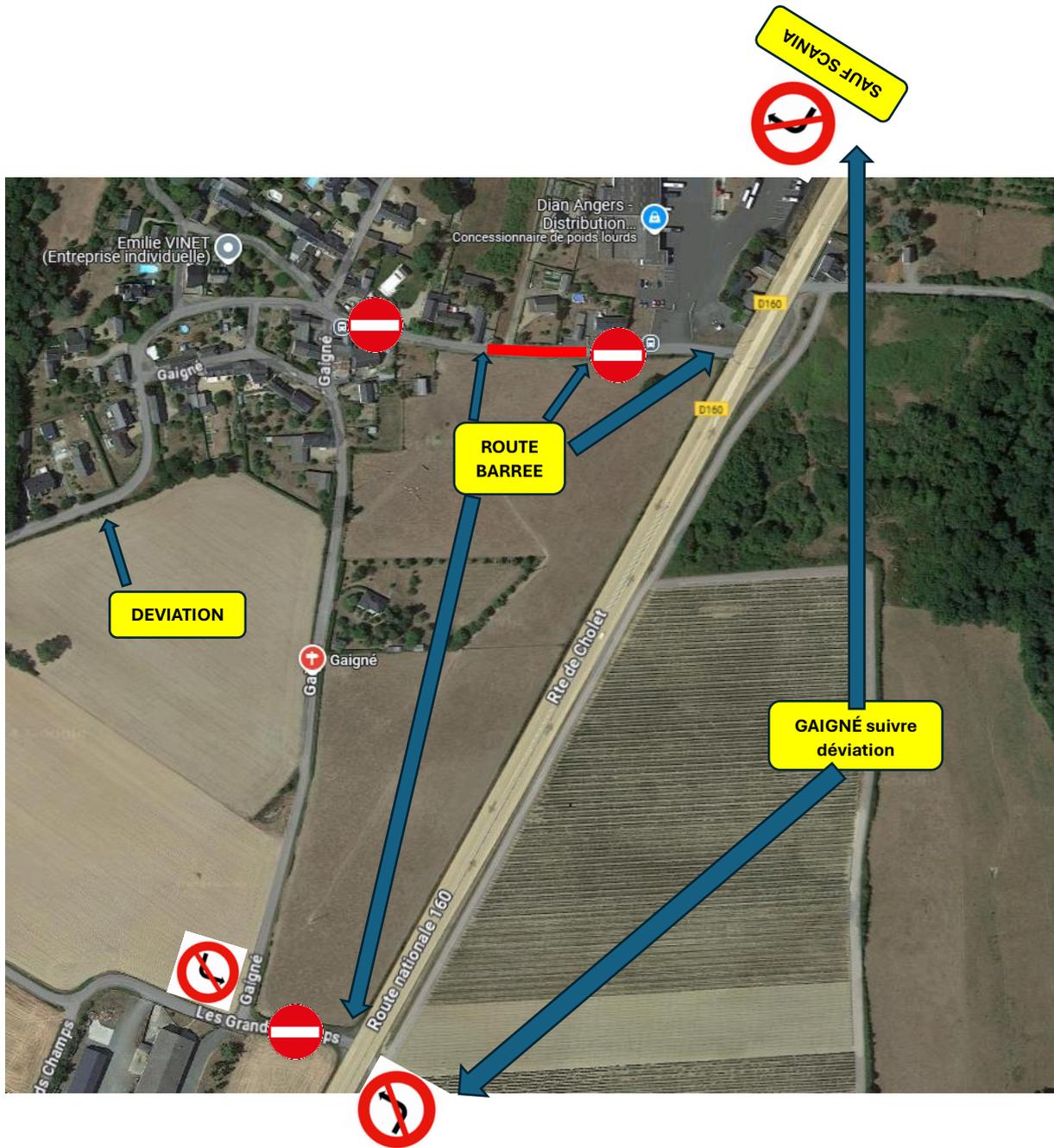


# Annexe à la demande d'arrêt

Route barrée demandée pour réalisation à partir du 07/04/25 pour une durée de 10 jours



Déviation à mettre en place dans les deux sens de circulation :

Fléchage uniquement de « GAGNÉ »

- Route communale C16
- La Bourelière
- RD751 / Route de Nantes
- Route de Cholet
- RD160 / Petit Claye

